



A VOTRE SERVICE, EN MOUVEMENT

Locataires, place au vote

Depuis quelques jours, vous avez désormais reçu le mode d'emplois pour vous exprimer lors de ce vote. Retrouvez ici le mode d'emploi.

Publié le 14 novembre 2022

Depuis le 28 octobre, vous avez pu prendre connaissance, par affichage dans vos halls, dans nos publications et sur notre site internet, des listes candidat-es pour devenir demain vos représentant.es de locataires à la Coop'.

Depuis quelques jours, vous avez désormais reçu le mode d'emplois pour vous exprimer lors de ce vote.

Aussi, jusqu'au 9 décembre prochain, vous pouvez vous prononcer de deux manières :

I - EN VOTANT PAR CORRESPONDANCE.

Pour ce faire, plusieurs étapes sont à suivre.

- 1** - Détachez le bulletin de votre choix ;
- 2** - Insérez-le dans l'enveloppe de confidentialité ;
- 3** - Détachez la carte d'émargement ;
- 4** - Insérez la carte d'émargement et l'enveloppe de confidentialité dans l'enveloppe retour à 3 fenêtres (en vérifiant que l'adresse de retour est bien visible à travers la fenêtre de l'enveloppe retour).
- 5** - Postez-la pour qu'elle nous parvienne avant le jour de dépouillement.

II - EN VOTANT PAR INTERNET :

Là-aussi, plusieurs étapes à respecter :

- 1** - saisissez dans la barre d'adresse de votre navigateur (pas dans un moteur de recherche) l'URL suivante : <https://nanterre-coop-habitat.paragon-election.com> ;
- 2** - connectez-vous à l'aide des identifiants personnels qui vous ont été communiqués par courrier, en suivant les instructions du site ;
- 3** - choisissez la liste de votre choix, et confirmez deux fois votre vote (jusqu'à ce que vous visualisiez l'accusé de réception de votre vote).

En suivant ces modes d'emploi, félicitations, vous avez voté (attention, en cas de double vote, par internet et par correspondance, seul le vote par internet sera pris en compte).

A l'issue des votes, les résultats vous seront bien évidemment communiqués.

COMMENT VOTER PAR INTERNET

1 Saisissez l'URL du site de vote (mentionnée au recto de ce courrier) directement dans la barre d'adresse de votre <https://www.nanterre-coop-habitat.fr/autres/information/actualites/locataires-place-au-vote-1>

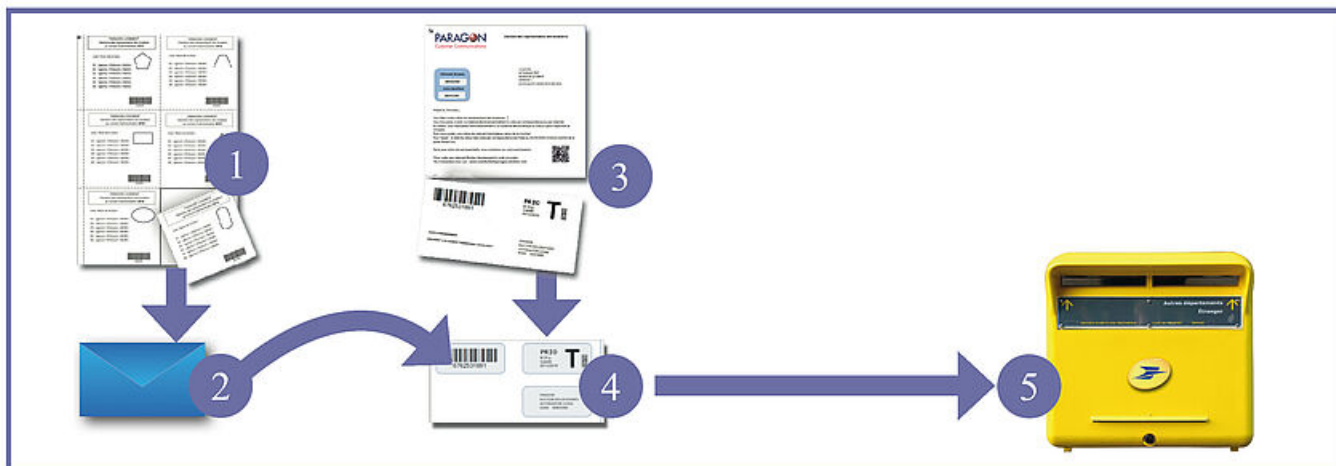
navigateur (pas dans un moteur de recherche).

- 2 Connectez-vous à l'aide de vos identifiants au recto de ce document, en suivant les instructions en page d'accueil du site de vote.
- 3 Choisissez la liste de votre choix et veuillez confirmer 2 fois votre vote jusqu'à visualiser l'accusé réception de votre vote.
- 4 En cas de double vote (par internet et par correspondance), seul le vote par internet sera pris en compte.

otre vote est totalement confidentiel et l'anonymat est garanti par la plate-forme de vote qui a fait l'objet d'un audit indépendant et répond aux exigences de la délibération CNIL n°2019-053 « portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique » du 25 avril 2019.
Le dispositif a fait l'objet des formalités préalables prévues par la loi Informatique et Libertés. Le scrutin est organisé sous la responsabilité de votre bailleur.
Le vote est facultatif et anonyme. Les données sont traitées exclusivement par votre bailleur et par le fournisseur du dispositif de vote électronique : PARAGON ELECTIONS

COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE

- 1 Détachez le bulletin de votre choix,
- 2 Insérez le dans l'enveloppe de confidentialité,
- 3 Détachez la carte T,
- 4 Insérez la carte T, avec l'enveloppe de confidentialité, dans l'enveloppe retour à 3 fenêtres, Vérifiez que l'adresse de retour est visible à travers la fenêtre de l'enveloppe retour,
- 5 Postez la pour qu'elle nous parvienne avant le jour du dépouillement.



Insérez la carte T de manière à voir les mentions postales et le code-barres à travers les fenêtres de l'enveloppe retour.

Télécharger le mode d'emploi



**Nanterre
Coop'
Habitat**
NANTERRE
COOP'
HABITAT

93, avenue
Joliot-Curie
92000
Nanterre
01 47 25
66 66